

Mercredi 8 avril 2026

Déclaration liminaire

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,**

En préambule de cette déclaration, nous souhaitons exprimer, au nom du bureau du SNUDI FO 13, avec notre syndicat et notre fédération nationale, notre immense soulagement à la suite de l'annonce de la libération de nos deux collègues Cécile KOEHLER et Jacques PARIS, retenus en otage en Iran depuis près de 3 ans et demi. Nous espérons leur retour rapide en France auprès de leurs familles respectives.

Cette CAPD se tient dans un contexte particulièrement préoccupant pour les personnels et pour l'École publique.

Si notre pays ne croule heureusement pas sous les bombes en ce 40^{ème} jour de conflit armé au Moyen-Orient, nous en subissons tous indirectement les conséquences, à travers la flambée des prix de l'énergie.

Notre fédération s'est adressée au ministre pour affirmer que ce n'est pas aux agents de payer pour aller travailler. Avec notre Confédération, nous revendiquons le plafonnement du prix du carburant à 1,50 euros. Nous demandons également la revalorisation des salaires et des pensions, avec le dégel immédiat du point d'indice, ainsi que la revalorisation des barèmes des indemnités kilométriques, de l'ISSR et des frais de déplacement.

Force est de constater que, malgré l'explosion des prix du gaz et des carburants, le gouvernement n'envisage aucune mesure pour ses propres agents. Pire encore, le ministre des Comptes publics a indiqué que toutes les aides de l'Etat aux entreprises seraient compensées par de nouvelles coupes dans les dépenses publiques. Ce seraient encore des centaines de millions d'euros en moins pour les services publics et ses agents ! Ce gouvernement ne perd donc aucune occasion pour imposer une austérité sans fin !

Alors qu'avec le budget 2026, imposé par le recours au 49-3, le budget de l'armée augmente de 7 milliards d'euros, le Premier ministre vient d'annoncer une rallonge de 8,5 milliards d'€ pour l'achat de munitions. Dans le même temps, les salariés et les services publics devraient se préparer à de nouvelles coupes. Inacceptable !

Inacceptable également les 1891 suppressions de postes dans le 1^{er} degré, conséquence directe de ce budget d'austérité et de guerre.

Pour notre département, vous avez confirmé en CDEN le retrait de 157 postes et 141 fermetures de classes.

Sacrifier l'Education nationale sur l'autel de ce budget d'austérité n'est pas une fatalité, c'est un choix politique et ce n'est pas le nôtre !

En tant que défenseurs de l'École publique, aux côtés des personnels, des parents d'élèves et des élus qui se mobilisent pour l'avenir de la jeunesse, nous refusons de cautionner ces orientations.

Le SNUDI-FO restera aux côtés des enseignants qui se mobilisent avec les personnels, les parents d'élèves et les élus locaux pour défendre leurs classes, leurs postes, pour défendre l'Ecole publique face à ce gouvernement qui préfère investir des milliards dans la fabrication d'armes de guerre plutôt que dans les écoles et dans l'instruction des élèves.

Ce contexte global éclaire directement les points à l'ordre du jour de cette CAPD.

Le **congé de formation professionnelle** est un droit statutaire essentiel qui permet aux personnels de se former, de se reconverter, ou simplement de construire un projet professionnel.

Or, nous constatons année après année :

- un nombre de refus extrêmement élevé,
- des collègues qui en sont à leur 5e, 6e voire 7e refus consécutifs,
- une enveloppe budgétaire manifestement insuffisante.

Pour le SNUDI-FO 13, cette situation est inadmissible.

Cette succession de refus ne doit pas devenir la norme. Elle doit au contraire constituer un signal d'alerte sur l'insuffisance des moyens alloués.

Nous revendiquons :

- l'augmentation significative du contingent de congés formation,
- la satisfaction prioritaire des collègues ayant déjà essuyé plusieurs refus,
- une transparence totale sur les critères d'attribution.

Empêcher les collègues de leur droit à la formation, c'est organiser leur « enfermement professionnel ».

Sur les recours de demandes de disponibilité,

Nous constatons, année après année, que les demandes de disponibilité ou de temps partiels sont de plus en plus souvent rejetées lorsqu'elles ne sont pas de droit.

Nous vous le répétons : lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel ou sollicite une mise en disponibilité, il renonce à une partie ou la totalité de son traitement. Ce n'est aujourd'hui ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques.

Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues. Elle démontre, encore une fois, que vos services ne cherchent qu'à compenser le perpétuel déficit alarmant en personnels.

Ce manque de personnels entraîne également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les d'ineat-exeat, voire de détachements.

Le SNUDI FO 13 ne peut l'accepter et dénonce cette gestion purement comptable. Toute les demandes sont légitimes et chaque refus de disponibilité est un refus de trop !

Le SNUDI-FO 13 demande que tous les recours soient examinés avec bienveillance et fassent l'objet d'avis favorables.

Sur les recours liés aux rendez-vous de carrière,

Le SNUDI-FO 13 conteste en profondeur le dispositif d'évaluation issu du PPCR. Celui-ci substitue à une évaluation fondée sur les compétences pédagogiques et la progression des élèves une logique managériale, centrée sur l'« investissement », les postures professionnelles et des critères subjectifs.

Les enseignants sont ainsi placés dans une forme d'évaluation permanente, proche d'un statut de « stagiaire à vie ».

Ce dispositif instaure également une gestion profondément inégalitaire des carrières, fondée sur des

quotas d'appréciations, générant arbitraire et opacité. Les conséquences sont lourdes : ralentissement des carrières, pertes financières immédiates et durables sur les pensions, mais aussi atteinte à la reconnaissance professionnelle.

Au-delà de l'aspect financier, c'est l'estime de soi des collègues qui est atteinte, entraînant une perte de sens du travail qui en résulte.

Certaines situations sont particulièrement inacceptables : collègues empêchés de bénéficier d'un rendez-vous de carrière, évalués sur dossier sans recours réel, titulaires remplaçants pénalisés par des critères inadaptés à leurs missions, ou encore agents rétrogradés dans leurs appréciations malgré leur expérience.

Alors que les enseignants font le maximum pour instruire leurs élèves, dans des conditions matérielles et professionnelles de plus en plus dégradées, avec une inclusion toujours plus importante d'élèves à besoins particuliers, il leur est demandé d'accepter, en plus, une dévalorisation professionnelle, sous couvert du protocole PPCR.

Notre fédération nationale est intervenue à de nombreuses reprises au niveau ministériel pour que l'appréciation issue du 3ème rendez-vous de carrière puisse être révisée, notamment en proposant l'instauration d'un 4^{ème} RDV de carrière, pour les collègues qui le souhaitent. Cette proposition a été refusée par le ministère, avec l'aval de certaines organisations syndicales.

Pour le SNUDI-FO 13, ces dérives confirment que ce protocole constitue avant tout un outil d'austérité budgétaire et de gestion des carrières au rabais.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre exigence d'abrogation du PPCR, le retour à un barème transparent fondé notamment sur l'ancienneté, et demandons que l'ensemble des recours examinés aujourd'hui fassent l'objet d'une réponse favorable.

Nous concluons cette déclaration en vous rappelant notre revendication nationale d'un retour à un barème transparent et contrôlable par les élus du personnel, fondé essentiellement sur l'Ancienneté Générale des Services, ainsi que le droit effectif à une carrière complète pour tous sur l'ensemble des grades. Nous revendiquons également l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et la restitution de l'ensemble des compétences des CAPD en matière de carrières et de mobilités.

Monsieur le DASEN,

Derrière chacun des dossiers examinés aujourd'hui, il y a des collègues, des situations humaines, des parcours professionnels.

Si notre métier attire de moins en moins, prenez soin de celles et ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans des conditions de travail dégradées et dans un contexte politique et social actuel particulièrement difficile.

Je vous remercie de votre attention.